

La rumeur de réintroduction

Curieux je me suis penché sur la question, et je me suis aperçu que d'autres avant moi avaient traité ce problème, mais j'ai voulu essayer d'aller au bout de ma recherche (en profitant de celle des autres).

En préambule :

En général nous ne disposons pas d'une approche rationnelle du naturalisme, de la biologie, de l'écologie et de la connaissance de la faune sauvage. Tout au moins cela était le cas ces dernières années.

Apercevons-nous un animal « étrange » ou nouveau dans notre environnement qui est en général urbain, aussitôt il est considéré comme relâché ou réintroduit. Dès qu'une espèce augmente ses effectifs (chevreuil, cerf, chamois) ou adapte son comportement au changement de son biotope, qui est en généralement provoqué par les hommes, nous ne considérons pas cela comme normal. Pour nous ces animaux sont comme on a pu l'entendre au sujet du loup « dégénérés » ou malades ou domestiqués et relâchés, qu'il conviendrait de « réguler » avant toute prolifération. Les chasseurs se font un plaisir d'entretenir ce genre de démarche...

Pour ce qui est de la "**rumeur**" j'ai trouvé tout d'abord ceci :

Jean-François Noblet : Les loups n'ont pas été réintroduits en France

Un lâcher de loups polonais a été effectué dans les Landes en mai 1968. Cette opération imbécile, menée par une personne irresponsable, Monsieur Jacques Delperrié de Bayac, avec des loups captifs achetés à G. Menatory s'est heureusement soldée par un échec et la mort des loups très rapidement (P. Pfeffer, communication personnelle).

9 avril 2004 13:47, par Véronique Champion-Vincent droit de réponse sur loup.org à l'article de Jean-François Noblet retranscrit.

Rappelons que "de 1945 à 1989, il y a eu en France 39 'affaires' [c'est à dire cas ayant atteint les médias et/ou les autorités, il y a certainement davantage de cas que d'affaires] d'apparitions de loups, d'origine sauvage ou captive : 29 se terminant par la capture ou la mort de l'animal, 10 demeurant mystérieuses" (p. 29 de mon article). Par ailleurs "depuis 1989 [en fait de 1992 à 1999], on compte 10 affaires d'apparitions de loups, dont 8 terminées par la capture ou la mort de l'animal et deux demeurant mystérieuses" (p. 31). On voit que, si le cas de Delperrié de Bayac demeure à ce jour "le seul cas de lâcher volontaire avéré" (p.2, il n'est nullement le seul cas de lâcher constaté.

Donc lors du **RAPPORT** fait au nom de la commission d'enquête sur les conditions de la présence du loup en France et l'exercice du pastoralisme dans les zones de montagne, ou il a été écrit ce qui suit :

B.- DES RÉINTRODUCTIONS ARTIFICIELLES NE SONT PAS À EXCLURE

En tout état de cause, ces lâchers n'ont sans doute pas fait l'objet d'un complot impliquant le parc national du Mercantour et la direction de la nature et des paysages (DNP) du ministère de l'environnement. Ces lâchers ont probablement été le fait de particuliers passionnés de la nature et particulièrement irresponsables.

Messieurs dames les députés (Estrosi, Spagnou, Lassalle, Bonrepaux, Martinez...) qui composaient la commission ont eu beau jeu pour écrire cette phrase. Mais procédons dans l'ordre pour comprendre comment on peut faire passer une rumeur pour un fait avéré.

Première étape :

PROPOSITION DE RÉSOLUTION tendant à la création d'une commission d'enquête visant à établir les conditions de la présence du loup en France et à évaluer le coût, l'efficacité et les conséquences des dispositifs engagés par les pouvoirs publics en faveur du loup.

29 juillet 2002.

L'absence de toute preuve de présence du loup dans les provinces italiennes frontalières du Parc du Mercantour, parallèlement à l'existence d'élevages privés conduit à soupçonner des «évasions organisées». Cette origine italienne des loups retrouvés morts dans le Mercantour renforce la thèse d'une réintroduction volontaire. Cette thèse semble par ailleurs être confirmée car si les loups provenaient des Abruzzes ou des Appenins, comme l'affirmaient les précédents ministres de l'environnement, il eut fallu qu'ils traversent des zones urbaines importantes, comme la ville de Turin pour gagner la France, ce qui apparaît pour le moins comme très surprenant.

Cette affirmation, rumeur tendancieuse car invérifiée, en juillet 2002 (les années suivantes prouveront le contraire - avec la pose du collier émetteur sur le loup accidenté) a été élaborée en préambule pour obtenir dans un premier temps, la création de la création Loup.

L'année suivante cette commission rendait son rapport :

Nous allons voir comment « ils » ont détourné les déclarations de certains écologistes ou ont utilisé les conclusions (dirigées) de certains "experts" payés par le CERPAM et les syndicats d'éleveurs.

RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LES CONDITIONS DE LA PRÉSENCE DU LOUP EN FRANCE ET L'EXERCICE DU PASTORALISME DANS LES ZONES DE MONTAGNE (1)

Le 2 mai 2003

En d'autres termes, ceux qui rêvent de la réintroduction du loup en France risquent fort de ne pas être entendus ; il n'est pas impossible qu'ils ne soient même pas compris. Alors, faudra-t-il réintroduire les loups subrepticement ? En réalité quelques tentatives ont déjà eu lieu en France, à ma connaissance du moins, elles n'ont pas connu le succès ».

Gérard Ménatory, La vie des loups, éd. Stock, 1993.

Ce n'était qu'une question !

Comme l'explique Laurent Garde (ingénieur au CERPAM (Centre d'études et de réalisation pastorales Alpes Méditerranée)

«L'ensemble de ces citations ne prouve pas que le couple de loups vu dans le Mercantour en novembre 1992 provienne d'un lâcher. Par contre, elles établissent avec certitude le fait que des loups ont été lâchés clandestinement en France. (...) Elles témoignent également de la passion de lâchers de prédateurs qui animait les milieux écologistes dans les années 1980, et qui a conduit avec certitude à lâcher des ours et des lynx ».

Jean-Francois Noblet : Les loups n'ont pas été réintroduits en France

Aujourd'hui son discours a heureusement évolué :

Dans un récent entretien, il nous déclare que "ce débat est dépassé" et que "le dossier de la colonisation naturelle est solide" sans exclure un coup de main des écologistes. Il admet que des loups des Apennins sont passés en France et que "l'opacité des informations du Ministère de l'Environnement" et "les allusions maladroites des écologistes" ont contribué à semer le doute

Laurent Garde : Quand on parle du loup... Le poids des représentations :

La mise à plat des représentations autour du loup est peut-être un préalable nécessaire à l'ouverture d'un dialogue constructif. La distorsion des représentations montre bien en effet que le retour du loup relève d'une crise sociale bien plus que d'une crise écologique. Il ne s'agit pas d'un conflit entre des hommes et des loups, il s'agit d'un conflit entre des hommes et des hommes, conflit se cristallisant autour d'un loup dont le retour, fût-il « naturel », a été socialement construit et accompagné sur un territoire qui n'était pas vierge.

Reprenons la lecture du rapport :

Le succès de ces lâchers est très incertain : la commission a entendu des déclarations

contradictoires à ce sujet ; certains estiment qu'un loup élevé en captivité a beaucoup de mal à s'acclimater à la vie sauvage et disparaît rapidement. D'autres pensent au contraire que le loup captif relâché peut très bien survivre dans la nature.

Il est toutefois scandaleux que le ministère de l'environnement ait délibérément passé sous silence l'existence de ces lâchers, refusant même d'en discuter dans sa publication de 1996. Cela participe manifestement de la politique d'opacité pratiquée par le ministère.

Il est pour le moins surprenant que le ministère de l'environnement ait officiellement recensé des lâchers clandestins de loups (et d'autres espèces), opérations par définition illégales, sans s'inquiéter outre mesure des auteurs et des conditions de ces pratiques illégales. Peut-être faut-il y voir un signe de l'anormale proximité entre la toute jeune administration de l'environnement et les milieux associatifs écologistes dont elle est en partie issue.

Lorsqu'un loup est tué à Aspres-les-Corps (Hautes-Alpes) en novembre 1992, Gilbert Simon, alors directeur de la DNP, explique qu'il provient probablement d'un lâcher clandestin, lors d'un entretien avec une journaliste de Libération :

« Ce sont les fédéraux de l'Office national de la chasse qui sont chargés de remonter les traces de l'animal insolite. Première hypothèse, il serait venu des Abruzzes, où l'Italie mène actuellement une politique de sauvegarde comparable à celle de la France pour l'ours des Pyrénées. (...) Le plus probable serait donc un loup parti d'un cirque ou de l'élevage d'un particulier. « Un fugueur peut-être, explique Gilbert Simon, directeur de la direction de la protection de la nature et des paysages, mais il existe aujourd'hui une catégorie de nostalgiques qui font de la provocation et lâchent clandestinement des animaux sauvages » (5).

(5) Libération, 29 déc. 1992, article de Florence Aubenas. (*la journaliste des crocs de la colère*)

Certains passionnés du loup paraissent d'ailleurs, eux aussi, avoir connaissance de ces lâchers clandestins :

« La pression de l'homme sur son milieu est devenue si pesante que quelques révoltés, désireux de recoller les morceaux d'un monde perdu, n'hésitent pas à prendre le maquis : ça et là en Europe, des loups captifs auraient déjà été discrètement relâchés, dans quelques sites tenus secrets... Ces tentatives marginales suffiront-elles à rendre à Canis Lupis la place qui était la sienne ? » (6)

Jacques Baillon, Nos derniers loups, les loups autrefois en Orléanais, Association des Naturalistes Orléanais, 503 p., Orléans, 1991

Jean-François Noblet : Les loups n'ont pas été réintroduits en France :

"Jacques Baillon fait allusion en 1990 dans son livre "Nos derniers loups" aux tentatives de réintroduction de loups en France. Il m'écrit le 4 mai 2003 avoir été très surpris de constater que la commission d'enquête parlementaire avait saisi sa petite phase faisant allusion au lâcher infructueux de Delperrié de Bayac en 1968 dans les Landes. Encore une fois on va chercher très loin des allusions, des petites phrases sans rechercher des projets officiels, des comptes-rendus d'assemblée générale d'associations ou des publications scientifiques sur les réintroductions (exemple : J-P Choisy, chargé de mission faune au Parc naturel régional du Vercors. Réintroductions animales et biodiversité. Objectifs, stratégies. La Fayolle n°5 Hiver 2003)."

C'était des morceaux extraits du rapport de la commission, et des réponses qui ont été apportées. On peut donc s'apercevoir du mécanisme employé. Tout cela bien entendu (mais ça n'engage que moi) lié à des promesses électorales de la part de la FNSEA, des éleveurs, des chasseurs des départements concernés.

Essayons de comprendre :

Véronique Champion-Vincent - (Revue Etudes rurales) Jean-Claude Duclos et Christian Abry eds., Le fait du loup. De la peur à la passion : le renversement d'une image. Numéro spécial du Monde alpin et rhodanien (Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, Grenoble), 30e année, 1er-3e trimestres 2002, 285 p

Les principaux arguments avancés dans la polémique sont centrés sur la provenance des loups et sur leur responsabilité dans les attaques des troupeaux : les adversaires du loup affirment que ce dernier a été introduit clandestinement, comme si ce « statut illégitime » suffisait à justifier son éradication. [...] Des apparitions de loups, souvent lâchés ou échappés d'élevages incontrôlés, sont régulièrement signalées en France depuis 1945 ; leur nombre augmente avec la promotion de l'image du loup ; après les années soixante-dix, de gros félins exotiques sont également mis en cause. Ces rumeurs de libérations d'animaux n'ont certes pas contribué à apaiser le débat. Elles ne se limitent d'ailleurs pas à l'Hexagone, ainsi qu'en témoignent les affaires de « félins-mystères » et de chupacabras (« avale-chèvres ») du Mexique et du sud des États-Unis. Pour V. Champion-Vincent, ces phénomènes correspondent à des frayeurs que l'opinion publique exprime à travers des récits qui sont le contrepoint des conceptions officielles, positives, de la vie sauvage.

LE JOURNALISTE FACE À LA RUMEUR Par [Lise Barnéoud](#) - journaliste

En comprenant tout d'abord l'histoire et la signification de la rumeur. Car une rumeur a toujours ses raisons d'être et elle exprime bien souvent tout le non-dit, les fantasmes, les espoirs ou les craintes de la population qui la propage. Dans le cas du loup, la rumeur de sa réintroduction, diffusée par les éleveurs, traduit le désarroi du monde rural, qui se sent manœuvré par Paris. Elle révèle également deux conceptions de la nature totalement opposées. Celle d'un bon nombre d'urbains écologistes, qui ne perçoivent la nature qu'à l'état sauvage, belle car vierge, et où, pour une fois, l'homme a cédé la place : c'est la nature romantique et idéalisée. Et celle partagée par la plupart des éleveurs et agriculteurs, qui voient la nature comme un espace façonné par l'homme, comme une ressource et un moyen de subsistance : c'est la nature nourricière. Le loup vient ainsi cristalliser ces divergences.

[...]

Une rumeur ne saurait être considérée d'emblée comme erronée. Prouver sa véracité ou son absurdité peut certes devenir l'objectif du journaliste. Mais je pense qu'il est plus riche encore, et sans doute plus précieux d'un point de vue sociologique, de comprendre ce langage symbolique, qui exprime tout à la fois les angoisses, les attentes et les fantasmes de la société.

Avez-vous compris ? Ces deux témoignages se passent d'explications ! Mais suite aux études scientifiques « ils » ont commencé à faire marche arrière. Doucement au début...

RAPPORT DE MISSION INTERMINISTÉRIELLE SUR LA COHABITATION ENTRE L'ELEVAGE ET LE LOUP (Pierre BRACQUE)

Réintroduction ou retour naturel ?

La controverse demeure toujours sur cette question, en dépit d'éléments qui vont plutôt dans le sens du retour naturel de ce grand prédateur :

- La découverte dans le Mercantour, au cours de l'hiver 92-93, d'excréments contenant des poils et esquilles d'os ainsi que de plusieurs carcasses de chamois et mouflons révélait la présence permanente de loups sur le terrain. Cette capacité à chasser et à consommer entièrement des proies sauvages a ainsi conduit les spécialistes à rejeter l'hypothèse de chiens errants de même que celle de loups nés en captivité et relâchés clandestinement. En effet, un comportement aussi indispensable que l'acte de survie est plus acquis qu'inné. Or, des loups issus de captivité, habitués à l'homme, habitués à être nourris, n'ont jamais appris la vie en meute ni la pratique de la chasse. Ils auraient donc eu des difficultés à survivre l'hiver en dépendant essentiellement de la capture d'ongulés sauvages.

- L'examen, en 1995, des dépouilles de deux jeunes loups a confirmé l'absence de marque de captivité ou de domestication et révélé des mensurations identiques ainsi qu'une coloration du pelage et des traits morphologiques semblables à ceux des loups italiens.

- Enfin, en 1996, devant la persistance des rumeurs, le Ministère de l'Environnement demandait à des scientifiques italiens d'établir les cartes de progression du loup dans ce pays.

Or, l'analyse de ces cartes démontraient que les loups du Mercantour étaient bien la résultante de la recolonisation engagée par cette espèce depuis vingt ans et qu'ils étaient directement issus de la population installée en Ligurie depuis le début des années 1980.

Puis les études sérieuses arrivant :

[Le Loup en France : biologie, suivi de population, dégâts au cheptel domestique Onafs-2005](#)

A signaler le cas d'un loup blessé sur une autoroute en Italie aux abords de Parme, soigné par les biologistes italiens et relâché avec un collier émetteur permettant de suivre ses déplacements : en moins de 6 mois, l'animal a traversé tout le nord de l'Italie, est parvenu dans le Mercantour côté français, puis est retourné côté italien ou il a, semble-t-il, été tué par une meute de loup déjà installée.

Cette aptitude à la dispersion ainsi que les capacités de reproduction (variables d'une année à l'autre et entre meutes), permettent à l'espèce une croissance d'effectifs potentiellement forte.

Et pour conclure :

Par Christian Deverre INRA-SAD-Avignon, unité d'Écodéveloppement domaine Saint-Paul, site Agroparc, 84914 Avignon cedex 9

Après quelques années de doutes et de controverses sur sa possible réintroduction volontaire, la cause paraît dorénavant entendue : le retour du loup dans le massif alpin est un phénomène naturel. Le suprême prédateur a repris tout seul sa place d'espèce-clé des écosystèmes montagnards. Son retour et son expansion rapide témoignent de la bonne santé retrouvée de la nature dans cette région

[...]

Ce qui est paradoxal dans la situation actuelle, c'est que les administrateurs des choix sociaux de la nature se sont, de manière croissante ces dix dernières années, appuyés sur les activités pastorales pour accompagner les plans de gestion des territoires confiés à leurs soins. Ce sont à des éleveurs, transhumants ou locaux, qu'ont été largement confiées les tâches de maintenir l'ouverture de milieux favorables aux espèces végétales et animales fragiles et menacées par l'extension de la forêt ; c'est à eux que l'on a demandé de contribuer à l'entretien des alpages et des mosaïques paysagères favorables aux ongulés sauvages comme aux grands rapaces. Au travers d'incitations financières comme les mesures agri-environnementales, les propriétaires de troupeaux domestiques ont été encouragés à reconquérir des espaces embroussaillés, pauvres en biodiversité et menacés par les incendies, et des bergers alimentent les charniers qui facilitent la réintroduction des vautours. Dans l'élaboration des futurs plans de gestion des sites du réseau Natura 2000, l'élevage se voit confier un rôle central dans tout l'arc alpin et en général dans toutes les zones montagnardes où l'on annonce l'inéluctable et prochaine réapparition des loups.

[Parc Régional du Vercors Juillet 2006](#)

Le retour naturel du loup dans les Alpes Françaises au début des années 1990 est essentiellement lié à :

- La déprise agricole,
- L'augmentation des populations d'ongulés sauvages,
- La diminution de la présence humaine en zone de montagne.

Il faut quand même bien reconnaître, que la discrétion excessive des autorités françaises (Ministère de l'Environnement et Parc national du Mercantour) autour des premières observations réelles ont contribuées pour beaucoup dans l'expansion de la rumeur. Quelle est la raison de ce silence si ce n'est la réintroduction...

Nous pouvons donc conclure que cette approche, et l'élaboration de cette rumeur de réintroduction par la commission du problème loup a été assez machiavélique, et menée de main de maître...

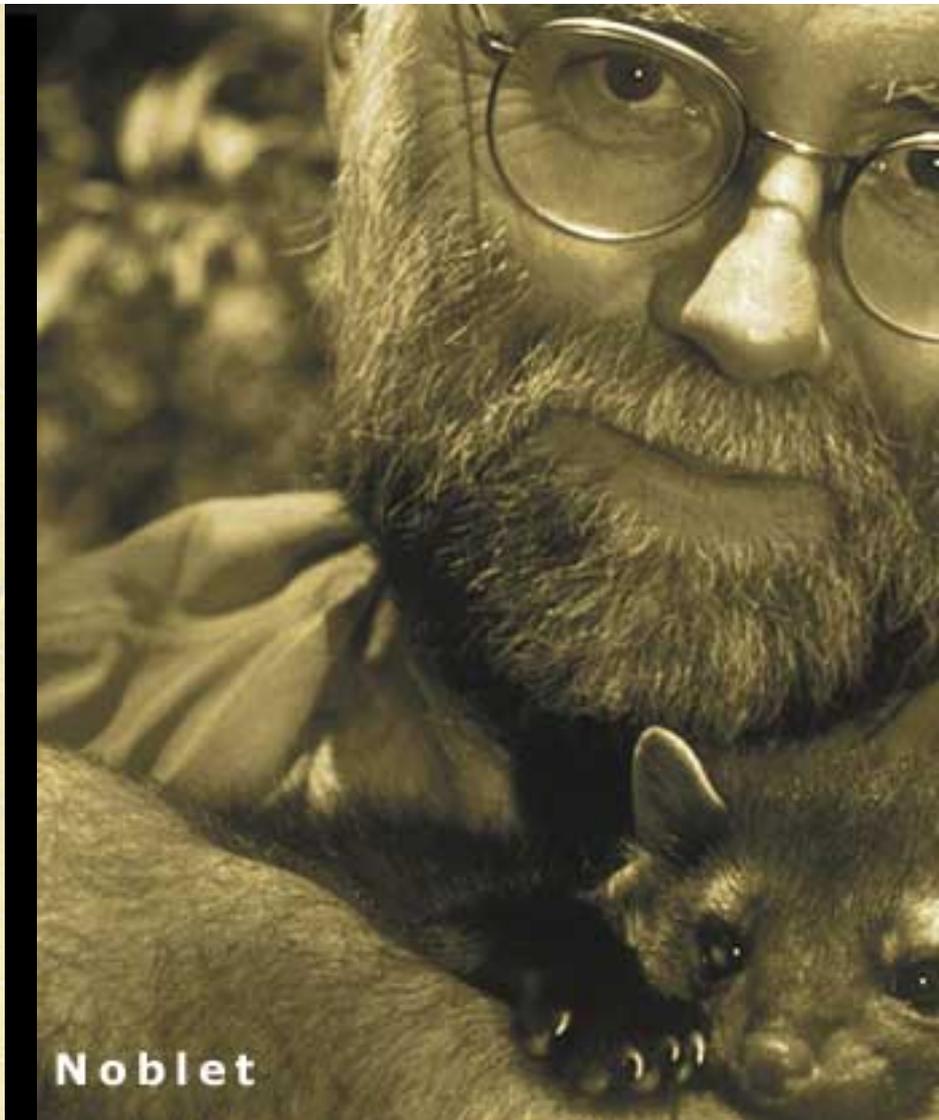
Pour étayer mes dires une dernière info trouvée sur :

[Ruralinfo.org](#)

[...] *Parallèlement, la thèse de la réintroduction (« artificielle ») a perdu récemment du crédit. Le rapport parlementaire sur les conditions de présence des loups dans les Alpes et le développement du pastoralisme rendu à l'été 2003 n'a pas réussi (malgré un biais évident dans ses orientations initiales) à démontrer que le loup y avait été artificiellement introduit. [...]*



Jean-François Noblet



Bonjour,

Première belle journée de printemps.
Dans un village sympa du Vercors, je jouis du soleil dans un beau jardin couvert de fleurs.
Le merle chante dans le lilas et une brise emporte les hirondelles de retour. Je suis très bien et j'ai grande envie de faire votre connaissance.
J'aime éperdument la vie, les hommes, les femmes, les enfants et la nature.
Je crois vraiment que notre bonheur et notre santé dépendent des soins que nous prendrons de notre planète Terre.
Fondamentalement anti-productiviste, anti-vitesse, anti-fric, anti-nucléaire et anti-pollution, je suis pour la rigolade, l'amour, la nature, la liberté, l'humanisme et la paresse.
Alors si cela vous tente, bienvenue à la maison.

Jean-François Noblet